

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1871.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des voies et moyens pour l'exercice 1872.

(Voir les Nos 93 et 205 de la Chambre des Représentants, session de 1870-1871, et le N° 3 du Sénat, session de 1871-1872.)

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président ; le Baron BETHUNE, COGELS-OSY, TERCELIN-MONJOT, le Baron VAN CALOEN, VERGAUWEN et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice de 1872 a été présenté à la Chambre des Représentants le 18 février 1871. Les recettes présumées y figuraient pour une somme de fr. 189,021,000, tandis que les prévisions des dépenses des divers budgets ne s'élevaient qu'à fr. 183,424,120-28. L'excédant des recettes sur les dépenses aurait été, conformément à ces prévisions, de fr. 5,596,879-72.

Le Budget des Voies et Moyens pour 1871 avait été arrêté par la Législature à la somme de fr. 178,124,000.

Les prévisions des recettes pour 1872 dépassent donc de fr. 10,897,000 celles inscrites au Budget de l'année antérieure.

Les augmentations présumées de recettes sont de fr. 14,457,000 et se divisent de la manière suivante :

Impôt foncier . . . . .	fr. 1,510,000
» personnel . . . . .	700,000
Patentes . . . . .	516,000
Accises sur les eaux-de-vie indigènes . . . . .	7,265,000
Enregistrement, hypothèques, successions, etc. . . . .	58,000
Postes . . . . .	413,000
Services des bateaux à vapeur d'Anvers à Douvres. . . . .	100,000

A reporter fr. . 40,562,000

( 2 )

	Report. . fr.	10,362,000
Chemins de fer, en y comprenant le produit des lignes reprises par l'État, la Société générale d'exploitation des chemins de fer et celle des Bassins houillers du Hainaut . . . . . fr.		3,500,000
Télégraphes électriques. . . . .		50,000
Enregistrement domaines . . . . .		150,000
Trésorerie générale . . . . .		165,000
Remboursements. . . . .		230,000
	Total . . . fr.	<u>14,457,000</u>

Les diminutions présumées des recettes sont les suivantes :

Droit de débit des boissons alcooliques . . . fr.	1,500,000
» » tabacs . . . . .	250,000
Accises sur le sel. . . . .	1,760,000
Frais d'essai des matières d'or et d'argent . . . . .	50,000
	<u>3,560,000</u>
Excédant présumé net. fr.	<u>10,897,000</u>

La Section Centrale de la Chambre des Représentants a proposé les amendements suivants à ces évaluations :

**Diminution.**

Contribution foncière . . . . . fr.	600,000
-------------------------------------	---------

**Augmentation.**

Patentes . . . . . fr.	158,000
Mines . . . . .	28,000
Enregistrement . . . . .	200,000
Timbre . . . . .	107,000
	<u>493,000</u>
Diminution. . . . . fr.	<u>107,008</u>

Le montant global du Budget des voies et moyens se trouve réduit ainsi à fr. 188,914,100, présentant encore un excédant de fr. 5,489,879-72 sur les dépenses générales présumées.

M. le Ministre des Finances s'est rallié à ces divers amendements.

La diminution présumée sur la contribution foncière (fr. 600,000) résulte de ce que l'abolition des exemptions sur les constructions nouvelles, accordée par la loi du 28 mars 1828, n'étant pas applicable aux travaux commencés avant la mise en vigueur de la nouvelle loi, cette modification à la législation antérieure ne produira aucun effet pour l'exercice prochain.

Dans la discussion du Projet de Budget des Voies et Moyens de 1872 à la Chambre des Représentants, M. le Ministre des Travaux Publics a annoncé que, si la Législature sanctionnait sa proposition, la circulation des cartes-correspondance à 5 centimes s'étendrait à tout le Royaume, à partir d'une date qui serait déterminée par le Gouvernement. La Chambre des Représentants a admis cet amendement, auquel votre Section des Finances a l'honneur de

vous proposer de vous rallier.— Déjà, dans la séance du Sénat du 10 juillet 1871, un membre de votre Assemblée avait invité le Gouvernement à proposer à la Législature l'extension de l'application de la carte-correspondance à tout le Royaume ; mais, dans sa réponse, l'honorable Ministre des Travaux Publics avait déclaré qu'il n'était disposé à étendre cette circulation qu'à toute la province, et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1872.—Votre Commission a vu avec satisfaction que M. le Ministre des Travaux Publics se soit rallié définitivement à la demande que lui avait été faite au Sénat.

Votre Commission des Finances pense que l'ensemble des évaluations du Projet de Loi qui fait l'objet de ce rapport, seront facilement atteintes ; elle est persuadée que quelques-unes de ces prévisions, seront dépassées et que notamment le produit du Chemin de fer exploités par l'Etat sera supérieur de plus de fr. 3,500,000 aux recettes de 1871. Cette augmentation très-probable compensera largement, pensons-nous, la diminution des recettes qui pourraient résulter pour le Trésor de l'adoption du Projet de Loi décrétant la libre entrée des denrées alimentaires jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, présenté par M. le Ministre des Finances à la Chambre des Représentants le 12 de ce mois.

En conséquence des considérations qui précèdent, votre troisième Commission a l'honneur, à l'unanimité des membres présents, de vous proposer l'adoption du Projet de Budget des Voies et Moyens, tel qu'il a été admis par la Chambre des Représentants, le 16 novembre dernier, par 82 voix contre 2.

*Le Rapporteur,*  
FORTAMPS.

*Le Vice-Président,*  
Marquis DE RODES.